Lettre ouverte aux candidates et candidats à la Présidence de la République 2027 pour faire de la France la référence européenne en matière de recherche et d'innovation

La prochaine Présidence ne devra pas seulement administrer le présent.
Elle devra sécuriser l'avenir.

A toutes les candidates à la Présidentielle 2027,
A tous les candidats à la Présidentielles 2027,

La France doit préparer son avenir plutôt que de le subir. Pour cela, elle doit transformer la connaissance en progrès, la recherche en industrie, l'excellence scientifique en emplois qualifiés et l'innovation en souveraineté. La prochaine élection présidentielle doit donc placer l'investissement dans la recherche et l'innovation au cœur du projet national.

Dans une compétition mondiale qui se joue sur l'intelligence artificielle, la santé, l'énergie, le quantique, la cybersécurité, l'agriculture et les mobilités, soutenir l'innovation n'est pas une politique industrielle parmi d'autres. Elle constitue l'un des principaux leviers de la prospérité, de la souveraineté et de la compétitivité de la France. Elle conditionne notre capacité à produire, à soigner, à protéger, à décarboner et à décider par nous-mêmes. Une technologie que la France ne développe plus est, tôt ou tard, une dépendance qu'elle accepte. Notre souveraineté doit être la pierre angulaire de nos choix à venir.

Le choix présidentiel engage un cap sur le long terme. Les entreprises, les chercheurs et les investisseurs ont besoin de savoir si la France veut durablement accueillir la prise de risque, la R&D et l'industrialisation qui en découle sans renoncer à sa transition écologique. Ils ont surtout besoin de règles lisibles, stables et praticables. La confiance ne se présume pas. Elle se construit par la constance de la parole publique et par la qualité de son exécution.

Notre conviction : investir dans la R&D, c'est investir dans l'avenir de la France et ses citoyens

Le crédit d'impôt recherche (« CIR ») est un mécanisme d'incitation fiscale destiné à soutenir l'effort de recherche scientifique et technique des entreprises qui existe depuis 1983. En 2023, près de 29 700 entreprises ont déclaré environ 27 milliards d'euros de dépenses éligibles. Les dépenses de recherche représentaient 93,2 % des dépenses et de la créance, et 81 % des bénéficiaires du CIR-recherche étaient des PME.

Ces données rappellent une réalité simple : le financement public de l'innovation n'est pas une faveur consentie à quelques acteurs. Il constitue l'un des instruments par lequel la Nation partage le risque inhérent à la recherche et conserve sur son territoire des compétences, des centres de décision et des capacités industrielles. Notre proposition n'est donc ni l'immobilisme, ni le chèque en blanc. Elle est celle d'une politique évaluée, contrôlée, prévisible et assumée.

De nombreuses entreprises développent des innovations répondant à des enjeux sociétaux majeurs sans que cette contribution ne soit forcément connue des citoyens.

A l'heure où la Cour des comptes dans un rapport de 2026 rappelle que l'avantage comparatif lié au CIR est moindre depuis la généralisation de dispositifs comparables au sein de l'OCDE (33/38 pays), il faut rappeler ce qui devrait être une évidence :

Le CIR est universel et doit le rester. Modifier son ADN, c'est prendre un risque : celui de ne pas financer l'innovation de rupture qui n'entre dans aucun cadre, le projet innovant rattaché au mauvais secteur, ou le projet d'un grand groupe qui faute de financement sera réalisé en dehors de nos frontières. Financer la R&D c'est investir sur le territoire français.

Si nous devons résumer simplement les deux priorités que nous identifions en matière de fiscalité de l'innovation :

- **Attractivité de l'investissement R&D pour enrayer la désindustrialisation** : Garantir un cadre fiscal pluriannuel, lisible et compétitif, afin que les implantations de centres de R&D et les décisions d'investissement se prennent en France.
- **Simplification** : Réduire les irritants, sécuriser les procédures et instaurer un dialogue de confiance effectif avec les entreprises, sans affaiblir le contrôle, ni l'exigence de justification.

1/ Faire de l'attractivité scientifique et industrielle une priorité nationale pour tous les secteurs, pour toutes les entreprises

- Annoncer une trajectoire quinquennale de stabilité et de prévisibilité de la fiscalité de l'innovation. Une entreprise peut difficilement engager un programme de recherche sur plusieurs années si ses paramètres fiscaux sont remis en cause à chaque exercice budgétaire.
- Préserver le caractère horizontal et accessible du CIR, tout en l'évaluant régulièrement. Les technologies stratégiques concernent tous les secteurs. Une approche trop rigide risquerait d'exclure les entreprises qui portent précisément les recherches que la puissance publique souhaite encourager.
- Orienter lorsque cela est nécessaire par des instruments adaptés, sans transformer le CIR en outil chargé de poursuivre simultanément toutes les politiques publiques. La lisibilité d'un dispositif participe directement à son efficacité. En ce sens, les aides publiques directes intègrent déjà des conditions préalables notamment en lien avec la RSE (verdissement etc.) permettant d'orienter les projets innovants, là où le CIR remplit un autre objectif.

2/ Provoquer un véritable choc de simplification

Simplifier les démarches déclaratives et l'accès aux dispositifs, en particulier pour les PME et les TPE, sécuriser les délais et harmoniser les attentes documentaires des administrations. La simplification ne consiste pas à diminuer l'exigence de preuve, mais à rendre la procédure plus claire, plus équilibrée et plus compréhensible.

- Garantir un débat oral et contradictoire effectif lorsque l'éligibilité scientifique ou technique d'une opération est discutée dans le cadre d'une expertise réalisée par le MESRE. Le temps consacré à comprendre une procédure instable est du temps qui n'est pas consacré à chercher, recruter ou industrialiser.

Deux constats, deux mesures

1. Les modifications successives du Crédit d'Impôt Recherche et les débats récurrents fragilisent la visibilité nécessaire aux décisions d'investissement en R&D.
   - Instaurer une règle de stabilité fiscale garantissant qu'aucune modification substantielle du CIR ne puisse intervenir pendant la durée du quinquennat sauf circonstance exceptionnelle.
2. Le CIR n'est moins attractif pour les investisseurs compte tenu des dispositifs similaires proposés par des pays au sein de l'OCDE. Les sociétés basées en France sont tentées de délocaliser du fait du coût objectivement plus élevé.
   - Créer une bonification du CIR pendant 5 ans (taux de 40%) en cas de création de centre de R&D sur le territoire français. Cette bonification se ferait sous réserve de rester pendant 5 ans sur le territoire français une fois la dernière bonification reçue, sous peine de remboursement de la bonification reçue.

L'avenir scientifique et technologique de la France ne se décrétera pas : il se construira par les choix que nous faisons aujourd'hui.

L'échéance présidentielle de 2027 constitue une occasion de faire de la recherche et de l'innovation un véritable projet de société, porteur d'ambition, de progrès et de confiance dans les générations futures.

Nous souhaitons que les candidates et candidats s'emparent de cet enjeu et portent une vision à la hauteur des talents, des savoir-faire et du potentiel de notre pays.

La France a les moyens de ne pas subir le monde de demain, mais de contribuer à le façonner. Encore faut-il en faire un choix politique.

Abbas Djobo, Président de F.initiatives
Solenne Desprez Braun, Directrice des affaires juridiques et fiscales de F.initiatives

solenne.desprez@f-initiatives.com